

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Février 2014

Présents : MM Boucher, Degas, Picono, Mme Sibeyre, M. Bruno, Mouillac, Mmes Dugros, Ouvrard, M. Lurton

Représenté : M. Chapuis (procuration à M. Boucher)

Excusés : Mme Bondon, Mme Fontagnères, MM Houdet, Bois

Absente : Mme Morlaes

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MOUILLAC

Procès-verbal de la réunion du 4 Décembre 2013 : adopté à l'unanimité

### **FINANCES LOCALES – DÉCISION BUDGÉTAIRE**

#### **2014\_0402\_01 : Budget 2014 - Nouvelles dépenses d'investissement (avant vote) - Autorisation**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à ses collègues de l'autoriser à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement concernant :

- . l'acquisition de matériel et de logiciels informatique pour le secrétariat
- . l'acquisition d'une tronçonneuse pour le service technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise le maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- . 3 700 € au compte 2051, non individualisé en opération, pour les logiciels informatiques
- . 12 700 € au compte 2183, non individualisé en opération, pour le matériel informatique
- . 695 € au compte 2158, non individualisé en opération, pour la tronçonneuse

### **FINANCES LOCALES – Subvention école pour voyage scolaire**

#### **2014\_0402\_02 : Budget 2014**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'école de Cantenac sollicitant une subvention pour le financement partiel de la classe verte des 5 et 6 Mai 2014 à Tausat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'allouer une somme de 1 000 € à l'école de Cantenac (coopérative scolaire) pour ce voyage scolaire. Cette dépense sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2014.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **2014\_0402\_03 : SYNDICAT MIXTE du BASSIN VERSANT des JALLES du CARTILLON et de CASTELNAU - Bilan annuel d'activités de gestion de cours d'eau – Année 2013**

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport d'activités établi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnaud pour l'exercice 2013.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **2014\_0402\_04 : SYNDICAT MIXTE des BASSINS VERSANTS de l'ARTIGUE et de la MAQUELINE (SMBVAM) – Délégation de gestion d'un fossé d'écoulement**

Monsieur le Maire propose à ses collègues de déléguer au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline la gestion d'une partie du fossé ouvert au marnage contournant le Relais de Margaux par l'Ouest.

Ce fossé d'écoulement, situé entre la Commune de Soussans au Nord et le Relais de Margaux et la Commune de Cantenac au Sud, a une longueur de 1 920 m, soit 3 840 ml de berge dont 3 580 ml de berge sur la Commune de Margaux et 560 ml de berge sur la Commune de Cantenac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de déléguer au SMBVAM la gestion du fossé pour le linéaire concerné précité.

### **DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL – Compte rendu**

\* **Droit de Prémption Urbain** – période du 07.12.2013 au 04.02.2014

Opérations n'ayant pas donné lieu à exercice du DPU : 2

Opération ayant donné lieu à exercice du DPU : 0

N°DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE	TYPE LOCAL	DATE DECISION
21/2013	Mme TESSON Lucie	12 Chemin du Plaisir	habitation	19/12/2013
01/2014	M. HOSTEIN Claude	3 Avenue Pierre Chardon	habitation 170 m <sup>2</sup>	10/01/2014

\* **Autre décision prise** – période du 07.12.2013 au 04.02.2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, de la décision suivante :

⇒ **2013\_19 du 24 Décembre 2014** – Relevé topographique secteur RD2 entre l'église et la sortie d'agglomération côté Margaux – MICHEL MARTIN à Saint Laurent de Médoc pour 897.00 € TTC.